

XIIe rencontre de haut niveau Maroc-France

Le détail d'un partenariat privilégié

De notre correspondante à Paris, Halima BELGHITI

• 14 conventions signées à Matignon

• L'accord judiciaire bientôt au parlement français

«L'OBJECTIF de la France est simple: rester le partenaire de référence du Maroc dans tous les domaines», a souligné de l'emblée le Premier ministre français, Manuel Valls, lors du point de presse, à l'issue de la rencontre avec son homologue marocain, qui s'est tenu à Matignon le 28 mai dernier. Cette «XIIème rencontre franco-marocaine de haut niveau» a permis de redéfinir une feuille de route bilatérale qui va structurer le partenariat entre les deux pays dans tous les secteurs pour les deux années à venir.

14 conventions et accords dans différents domaines ont été signés à cette occasion. Quatre grandes priorités ont été distinguées: la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, la formation des jeunes respectives, un partenariat franco-marocain tourné vers l'Afrique et l'enjeu de la préservation de la planète. Le combat



Abdelilah Benkirane et son homologue Manuel Valls lors du sommet de Paris. Un sommet dont le but a été de redéfinir une feuille de route bilatérale qui va structurer le partenariat entre les deux pays pour les deux années à venir (Ph. AFP)

commun contre le terrorisme et la radicalisation concerne en priorité le renforcement des mécanismes de coopération sécuritaire entre les deux pays: retour d'informations dans le cas des enquêtes conjointes et meilleure coordination du travail entre leurs services de sécurité respectifs. Concernant la coopération judiciaire, le nouvel accord judiciaire entre la France et le Maroc sera prochainement discuté au parlement français. Autre enjeu majeur de la lutte contre la radicalisation, la jeunesse. Une attention

particulière est portée à son éducation dans trois domaines spécifiques: enseignements primaire et supérieur et formation professionnelle. Les deux parties décident d'encourager la poursuite d'études au Maroc des étudiants internationaux, notamment africains et ce à travers l'expertise française dans la conception d'un dispositif de promotion des universités et grandes écoles marocaines à l'étranger. En outre, les deux parties saluent le développement au Maroc des colocalisations universitaires,

illustré notamment par l'ouverture à la rentrée 2015 de l'école centrale de Casablanca et de l'INSA international au sein de l'Université euro-méditerranéenne de Fès. Autre volet important de cette coopération bilatérale: le partenariat franco-marocain tourné vers l'Afrique. La France et le Maroc ont marqué leur commune ambition en faveur du développement et de la stabilité du continent africain. Ils ont réitéré leur volonté d'encourager de nouveaux partenariats dans les domaines des investissements économiques, de l'enseignement supérieur et de la sécurité alimentaire. De même que le renforcement des mécanismes de coopération triangulaire au profit de l'Afrique. Ils ont également réitéré leur vision partagée de la francophonie comme un espace de solidarité et d'opportunités. Enfin, s'agissant du climat, la France, en tant que présidente de la COP21, et le Maroc, en tant que future présidente de la COP22 en 2016, sont convenus de coordonner étroitement leurs efforts, notamment pour appuyer la préparation des INDCS des pays africains avec le concours d'Expertise France et de l'AFD. □

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Les accords signés

■ **PME:** Protocole financier (25 millions d'euros) permettant à des PME marocaines de financer l'achat de biens et de services français.

Ces concours, d'un montant maximum de 25 millions d'euros, s'adressent aux PME marocaines afin de renforcer leur capacité de production et financent l'achat par celles-ci en France de biens et services français et de biens et services marocains ou étrangers, dans la limite de 30% des concours mis en place.

■ **Education:**

- La déclaration d'intention sur la coopération en matière d'éducation a pour objectif le développement de l'enseignement du français dans le système éducatif marocain au niveau des lycées du Maroc, la mobilisation de moyens numériques pour l'enseignement du français et en français, le développement des classes préparatoires et des agrégations

- Lettre d'entente relative à l'appui à la politique en matière éducative.

Cette lettre d'entente vise à confirmer la perspective d'un financement AFD d'ici la fin 2015 axé sur les connaissances de base (primaire), la maîtrise des langues étrangères (avec un axe prioritaire sur le français avec le Baccalauréat International Option Français, BIOF) et l'appui au développement du Baccalauréat professionnel.

■ **Telecom:** Protocole d'accord entre l'ANRT et le CNRST sur la mise en place au Maroc d'un dispositif de type Cifre permettant aux entreprises de bénéficier d'une aide financière pour recruter des jeunes doctorants.

■ **Fonction publique:** Convention-cadre entre le ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration du Maroc et le ministère de la République Française, portant notamment sur la refonte du statut général de la fonction publique.

- **Jeunesse:** Programme d'échanges relatif à l'accord de coopération entre le ministère de la ville de la jeunesse et des sports de la République Française et le ministère de la jeunesse et des sports du Royaume du Maroc dans le domaine du sport et des activités de la jeunesse 2015-2016.

■ **Social:** Déclaration d'intention «Famille, Solidarité et Egalité».

Cet accord vise à développer les échanges d'expérience et les bonnes pratiques dans les domaines de la promotion des droits des femmes, des droits des personnes handicapées, de la médiation familiale, de la protection de l'enfance et de celle des personnes âgées.

■ **Formation:** Convention de prêt souverain de l'AFD pour la création d'un réseau d'Instituts de formation professionnelle aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMEREE).

Ces concours de 10 millions d'euros visent à créer un réseau d'instituts de formation professionnelle aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMEREE).

■ **Aéronautique:** Convention de subvention de l'AFD (500.000 euros) pour l'extension de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique de Casablanca.

Ce concours permettra de constituer un Fonds d'expertise et de renforcement de capacité (FERC), finançant notamment le volet immatériel (étude de faisabilité, programmes et formations de formateurs) de l'extension de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA) de Casablanca.

■ **Agriculture:**

- Convention de prêt non souverain de l'AFD à Tamwil el-Fellah, filiale de Crédit Agricole Maroc (CAM).

Ces concours de 20 millions d'euros sont dédiés au financement des exploitations individuelles et coopératives agricoles, notamment en appui au rôle socio-économique de la femme au sein des petites exploitations agricoles.

- Convention de financement entre l'AFD et le Crédit Agricole du Maroc portant sur l'octroi d'une subvention de 200000€. Cette convention complète la convention de prêt non souverain de l'AFD à Tamwil el-Fellah.

■ **Tourisme:** Convention AFD de prêt non souverain (20 millions d'euros) à la Société d'aménagement et de la promotion de la station de Taghazout.

Cette convention de prêt a pour objectif de contribuer au financement d'une station de tourisme durable dans la région d'Agadir.

■ **Activités spatiales:** Accord-cadre entre le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) d'une part, et le Centre Royal de Télédétection spatiale (CRTS) et le Centre Royal d'Etudes et de Recherches Spatiales (CRERS) d'autre part. Cet accord-cadre concerne les activités spatiales suivantes: applications civiles issues des données de l'observation de la Terre, développement de projets communs applicatifs, recherche scientifique et radiocommunications.

■ **Numérique:** Appui à la création au Maroc d'un Centre National de la Simulation Numérique et du Calcul Scientifique. Cet accord accompagne le développement d'expertises dans les domaines de la simulation numérique, du calcul intensif et de la «Big Data».